

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations



Conseil Communautaire

ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ

Séance du Jeudi 5 Mars 2026 à 20h00

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt février deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt février deux mille vingt-six.

Mme Marie-Françoise DAUPRAT a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260305-D2026-3-2-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

Publication : 16/03/2026

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

**Date de convocation :
20 février 2026**

- Nombre de membres en exercice : 61
- Nombre de membres présents : 45
- Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5
- Nombre de membres excusés : 4
- Nombre de membres absents : 7

Objet : Pôle territorial de Condé-en-Normandie – Sollicitation de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) en vue de la conduite d'une étude de préféabilité urbaine sur le site de l'ex-Société Laitière Industrielle Normande

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT				X	
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE				X	
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			M. Benoît BALAIS		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jérémy MORU	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					

M. Manuel MACHADO	X				
Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE					X
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			Mme Marie-Françoise DAUPRAT		
M. Frédéric BROGNIART			M. Gilles FAUCON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET					X
M. Patrick POUPION				X	
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS			Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	45	0	5	4	7
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	45				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	50				

M. Jean TURMEL, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Condé, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031).

Même si les lois 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) et ZAN 2 (Zéro Artificialisation Nette) ont infléchi les échéances, l'ambition d'une réduction drastique de l'imperméabilisation des sols naturels reste un objectif majeur des politiques environnementales tant nationales qu'europpéennes.

Ce nouveau contexte nous conduit à appréhender autrement le développement économique du territoire en optimisant le recyclage des friches et l'urbanisation des dents creuses pour implanter les entreprises qui, précédemment, se déployaient sur de nouveaux parcs d'activités.

Implantée sur un foncier de près d'1,4 ha, à proximité du parc d'activités Charles Tellier de Condé-en-Normandie, la friche de l'ancienne Société Laitière Industrielle Normande (SLIN) présente l'intérêt de comporter une surface bâtie de plus de 1 500 m² au sol. Sa localisation et la surface tant du foncier que du bâti confèrent à la propriété un intérêt économique certain militant en faveur d'une étude destinée à apprécier la potentielle reconversion du site à des fins économiques par la puissance publique.

Or, en vue d'accompagner les collectivités dans leur réflexion d'aménagement de friches, l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) est susceptible de réaliser des études de pré-faisabilité urbaine constituant une aide à la décision en apportant un éclairage technique et financier sur des hypothèses de requalification.

Ce type d'étude, dite « étude flash » a déjà été employé par l'Intercom de la Vire au Noireau en prélude à la réhabilitation de la friche Granimarbre à Noues-de-Sienne. La réalisation d'une telle étude, financée à 100 % par l'EPFN qui en est le maître d'ouvrage, est conditionnée à la signature d'une convention.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 4 février 2026 et du Bureau communautaire réuni le 13 février 2026, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Solliciter l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) en vue de la conduite, par ce dernier, d'une étude flash de pré-faisabilité urbaine sur la friche Société Laitière Industrielle Normande (SLIN),
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer avec l'EPFN toute convention relative à la réalisation de cette étude flash ainsi que tout document relatif à la conduite de cette étude portée et financée intégralement par l'EPFN.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :


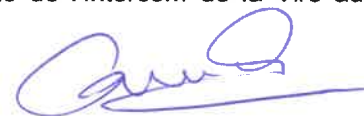
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Marie-Françoise DAUPRAT
Secrétaire de séance

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/rubrique/actes-administratifs>, le :

1 6 0 3 2 6